

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 17 décembre 2024**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 17 décembre 2024 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Madame la conseillère Karine St-Germain.  
Monsieur le conseiller Patrick Barry est absent et en a informé les membres du Conseil d'administration.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Messieurs les conseillers Claude Vasseur et Luc Daigneault.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

**1- Ouverture de la séance**

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2- Adoption de l'ordre du jour**

Ri-2024-12-1763

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 décembre 2024;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
  - 3.1 Séance du 15 octobre 2024
  - 3.2 Séance du 19 novembre 2024
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Conseil d'administration : nouveau délégué de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire à partir de janvier 2025
- 7- Embauche d'un nouveau pompier : Guillaume Lasnier
- 8- Mise à jour de la liste des pompiers
- 9- Remplacement du véhicule incendie autopompe-citerne (251)
  - 9.1 Résultat de l'appel d'offres public
  - 9.2 Prix de la soumission : négociation
- 10- Interventions de la Régie intermunicipale d'incendie en entraide – Facturation du carburant : tarif pour l'année 2025

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 17 décembre 2024**

- 11- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
  - 11.1 Renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2025
    - 11.1.1 Municipalité de Lacolle : renouvellement
    - 11.1.2 Municipalité de Henryville : suivi
    - 11.1.3 Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : suivi
  - 11.2 Informations à transmettre au technicien en prévention incendie (TPI) par les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville
  - 11.3 Achat d'un nouveau téléphone cellulaire pour le technicien en prévention incendie (TPI) : entérinement
- 12- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
  - 12.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
  - 12.2 Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre du 5 décembre 2024
  - 12.3 Comité municipal de sécurité civile (CMSC)
    - 12.3.1 Rémunération des citoyens pour l'année 2024
    - 12.3.2 Tarifs de rémunération des citoyens pour l'année 2025
- 13- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 14- Varia
- 15- Période de questions
- 16- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- Approbation des procès-verbaux**

**3.1 Séance du 15 octobre 2024**

Ri-2024-12-1764

Considérant qu'en raison de la préparation et de la publication de l'appel d'offres public pour l'achat d'un véhicule autopompe-citerne, la directrice générale et greffière-trésorière n'avait pas été en mesure de finaliser le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024 pour le déposer à la séance du 19 novembre 2024, et que l'approbation de ce document avait donc été reportée à la séance du 17 décembre 2024 (réf. procès-verbal du 19 novembre 2024, point 3, pages 1608-1609);

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Vasseur

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 17 décembre 2024**

**3.2 Séance du 19 novembre 2024**

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2024;

Ri-2024-12-1765

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2024, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- Comptes**

Ri-2024-12-1766

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 17 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 51 758,34 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

---

Irène King, directrice générale  
et greffière-trésorière

**5- Correspondance**

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2024.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

**6- Conseil d'administration : nouveau délégué de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire à partir de janvier 2025**

Les membres du Conseil d'administration sont informés qu'à partir de janvier 2025, Monsieur le conseiller Kevin Patenaude remplacera Madame la conseillère Karine St-Germain à titre de délégué de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 17 décembre 2024**

Les membres du Conseil d'administration remercient Madame St-Germain d'avoir siégé au Conseil d'administration de la Régie pendant trois ans (décembre 2021 à décembre 2024).

Ri-2024-12-1767

**7- Embauche d'un nouveau pompier : Guillaume Lasnier**

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du curriculum vitae de Monsieur Guillaume Lasnier qui désire soumettre sa candidature pour un poste de pompier volontaire rémunéré;

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a autorisé ce candidat à participer à une pratique du Service de sécurité incendie à titre d'observateur, sans rémunération;

Considérant que, selon Monsieur Bernhard, ce candidat pourrait démontrer des aptitudes et de l'intérêt pour le travail de pompier volontaire rémunéré;

Considérant que ce candidat n'a aucune formation dans le domaine de la sécurité incendie, mais qu'il est prêt à suivre les cours nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU :

- d'embaucher Monsieur Guillaume Lasnier à titre de pompier volontaire rémunéré de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, à partir du 17 décembre 2024, selon les conditions de travail des pompiers en vigueur;
- de rémunérer ce nouveau pompier au tarif accordé aux pompiers sans formation complétée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8- Mise à jour de la liste des pompiers**

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, indique aux membres du Conseil d'administration les modifications apportées à la liste des pompiers du Service de sécurité incendie (SSI) au cours de l'année 2024, à savoir :

- Monsieur Jean Manuel Derrien, candidat possédant déjà la formation requise, a été embauché le 16 janvier 2024 (réf. résolution No Ri-2024-01-1652);
- Monsieur William Ouellet, candidat possédant déjà la formation requise, a été embauché le 16 avril 2024, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2024 (réf. résolution No Ri-2024-04-1681);
- Monsieur Guillaume Lasnier a été embauché le 17 décembre 2024 (réf. résolution No Ri-2024-12-1767) et suivra éventuellement le programme de formation « Pompier I »;
- Monsieur Benoit Martin-Marion a donné sa démission du Service de sécurité incendie, et ce, pour des raisons personnelles.

Au total, en date du 17 décembre 2024, le Service de sécurité incendie compte 21 pompiers incluant les 5 officiers.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 17 décembre 2024**

En ce qui concerne le poste de technicien en prévention incendie (TPI), aucun changement n'est survenu au cours de l'année 2024. Monsieur Dominic Drouin, embauché en novembre 2014, est toujours en poste (réf. résolution No Ri-2014-11-594).

**9- Remplacement du véhicule incendie autopompe-citerne (251)**

**9.1 Résultat de l'appel d'offres public**

Suite à la publication d'un appel d'offres public (réf. résolution No Ri-2024-10-1742), l'ouverture des soumissions pour la fourniture d'un véhicule incendie autopompe-citerne à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a eu lieu le lundi 16 décembre 2024.

Un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres public dans les délais requis, soit Aréo-Feu Ltée, pour un prix de 1 465 075,84 \$ incluant toutes les taxes applicables.

**9.2 Prix de la soumission : négociation**

Ri-2024-12-1768

Considérant que, suite à un appel d'offres public, une seule soumission a été reçue pour la fourniture d'un véhicule incendie autopompe-citerne, à savoir :

- Aréo-Feu Ltée            1 465 075,84 \$ (taxes incluses)

Considérant que le prix proposé s'avère plus élevé que celui prévu dans l'estimation établie par la Régie intermunicipale d'incendie;

Considérant que « *Dans le cas où [un organisme municipal] a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, [il] peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations [...]* » (Code municipal du Québec, article 938.3);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU :

- de mandater Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, pour communiquer avec le représentant désigné de Aréo-Feu Ltée afin de négocier à la baisse le prix soumis par cette compagnie pour la fourniture d'un véhicule incendie autopompe-citerne;
- de reporter à une séance ultérieure du Conseil d'administration la décision concernant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10- Interventions de la Régie intermunicipale d'incendie en entraide –  
Facturation du carburant : tarif pour l'année 2025**

Ri-2024-12-1769

Considérant que les membres du Conseil d'administration ne désirent pas, pour l'instant, modifier le tarif de 3,00 \$ par kilomètre fixé depuis

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 17 décembre 2024**

novembre 2021 pour la facturation du carburant lors des interventions de la Régie intermunicipale d'incendie en entraide (réf. résolutions Nos Ri-2021-11-1386, Ri-2022-12-1512 et Ri-2023-12-1639);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU de maintenir le tarif de 3,00 \$ par kilomètre pour la facturation du carburant lors des interventions de la Régie intermunicipale d'incendie en entraide au cours de l'année 2025, sauf lorsque l'ampleur d'une intervention donne lieu à une ou plusieurs factures de carburant spécifiques à cette entraide.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés**

**11.1 Renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2025**

**11.1.1 Municipalité de Lacolle : renouvellement**

La résolution numéro 2024-11-327 de la Municipalité de Lacolle par laquelle elle renouvelle l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie avec la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025 est déposée.

Au total, 180 heures de prévention sont prévues pour cette Municipalité au cours de l'année 2025.

**11.1.2 Municipalité de Henryville : suivi**

La Régie intermunicipale d'incendie demeure en attente de la résolution de la Municipalité de Henryville confirmant le renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie pour l'année 2025.

**11.1.3 Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : suivi**

La Régie intermunicipale d'incendie demeure en attente de la résolution de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix confirmant le renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie pour l'année 2025.

**11.2 Informations à transmettre au technicien en prévention incendie (TPI) par les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville**

Ri-2024-12-1770

Considérant que le technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie s'occupe principalement de l'inspection des bâtiments présentant des risques moyens, élevés et très élevés d'incendie, et ce, sur le territoire des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville ainsi que sur le territoire de neuf autres municipalités avec qui la Régie a signé des ententes intermunicipales concernant la prévention incendie;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 17 décembre 2024**

Considérant que les municipalités desservies par le TPI ont avantage à faire appel à son expertise afin d'examiner les plans concernant les rénovations majeures et les nouvelles constructions (autres que résidentielles mais incluant les immeubles à logements), préalablement à l'émission des permis, le tout dans le but de déceler les possibles non-conformités relatives à la prévention incendie avant le début des travaux et, s'il y a lieu, de demander les modifications nécessaires;

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, mentionne aux membres du Conseil d'administration que le TPI apprend parfois par hasard que des permis pour des rénovations majeures et des nouvelles constructions (autres que résidentielles mais incluant les immeubles à logements) ont été émis par les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant qu'il s'avère aussi très important que les municipalités avisent le TPI de tous les changements concernant l'usage des bâtiments, et ce, afin que les protocoles d'intervention en cas d'incendie soit ajustés selon les risques;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU de demander aux Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide d'Iberville :

- de permettre au TPI d'examiner les plans concernant les rénovations majeures et les nouvelles constructions (autres que résidentielles mais incluant les immeubles à logements), et ce, préalablement à l'émission des permis;
- d'aviser le TPI de tous les changements concernant l'usage des bâtiments.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.3 Achat d'un nouveau téléphone cellulaire pour le technicien en prévention incendie (TPI) : entérinement**

Ri-2024-12-1771

Considérant que Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie, utilisait pour son travail le même téléphone cellulaire depuis décembre 2019 et qu'il désirait se procurer un appareil plus moderne et offrant davantage de mémoire;

Considérant qu'à la fin du mois de novembre 2024, la directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie a autorisé le TPI à se procurer un nouveau téléphone cellulaire étant donné les rabais offerts sur plusieurs modèles à cette période de l'année;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'entériner l'achat pour le TPI d'un téléphone cellulaire iPhone 15 au montant de 480 \$ plus taxes, payable en 24 versements sur la facture mensuelle de Telus, ainsi que l'achat d'un nouvel étui au montant de 89,99 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 17 décembre 2024**

**12- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie**

**12.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)**

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

**12.2 Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre du 5 décembre 2024**

Une rencontre du Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu a eu lieu à la MRC le 5 décembre 2024 à 9h00.

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a participé à cette rencontre et en donne un bref résumé.

La directrice générale et greffière-trésorière déposera aux membres du Conseil d'administration le compte rendu de cette rencontre lorsqu'il aura été transmis par la MRC du Haut-Richelieu.

**12.3 Comité municipal de sécurité civile (CMSC)**

**12.3.1 Rémunération des citoyens pour l'année 2024**

Pour l'année 2024, le montant de la rémunération des citoyens pour leur participation aux réunions du Comité municipal de sécurité civile (CMSC) a été fixé à 51,50 \$ par réunion, le tout payable une fois par année au mois de décembre, selon le nombre de réunions auxquelles chaque citoyen aura participé (réf. résolution No Ri-2023-12-1644).

Étant donné que le CMSC n'a pas tenu de réunion au cours de l'année 2024, les trois citoyens faisant partie de ce Comité ne recevront aucune rémunération pour cette année.

**12.3.2 Tarifs de rémunération des citoyens pour l'année 2025**

Ri-2024-12-1772

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU de fixer les tarifs de rémunération des citoyens faisant partie du Comité municipal de sécurité civile (CMSC) comme suit pour l'année 2025 :

- 51,50 \$ par réunion;
- pour un rôle actif advenant un sinistre, même tarif horaire que celui accordé aux lieutenants du Service de sécurité incendie, soit 30,33 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13- Rapports des membres du Conseil d'administration**

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 17 décembre 2024**

**14- Varia**

Il n'y a aucun point à ajouter au « Varia ».

**15- Période de questions**

Il n'y a aucune question de la part de la personne présente dans la salle.

**16- Levée de la séance**

Ri-2024-12-1773

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Suzanne Boulais, présidente

\_\_\_\_\_  
Irène King, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Boulais, présidente